

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines et de la fonction
publique de Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 4 décembre 2023

N° 2023- DRHFPNC - 93333

**CIRCULAIRE D'INSCRIPTION
CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS
DES TECHNICIENS SUPERIEURS DES ETUDES ET DE L'EXPLOITATION
DE L'AVIATION CIVILE - ANNEE 2024**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie organise un concours interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile en vue de pourvoir 1 poste.

CONDITIONS

Les candidats doivent être, au 1^{er} janvier de l'année du concours, fonctionnaire ou agent non titulaire et justifier d'au moins quatre années de services publics effectifs.

MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **31 janvier 2024 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- déposé à l'accueil au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWÉ, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (standard) les après-midi entre 12h30 et 16h

ou

- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

2° inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le **31 janvier 2024 à minuit**)

NB : il vous appartient d'informer votre hiérarchie de votre inscription à ce concours.

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU A LA DRHFPNC DANS LES DELAIS IMPARTIS SERA REFUSE

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 31 JANVIER 2024 à 16H00

Pour le président du gouvernement de la
Nouvelle-Calédonie et par délégation

Karl CHALIER
Chef du service recrutement
de la direction des ressources humaines et
de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

DESTINATAIRES :

- Mesdames et Messieurs les maires des communes
- Messieurs les présidents des assemblées des provinces îles Loyauté, Nord et Sud
- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

**CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES
TECHNICIENS SUPERIEURS DES ETUDES ET DE L'EXPLOITATION
DE L'AVIATION CIVILE
- ANNEE 2024 -**

PIECES A FOURNIR

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée,
- une vignette de concours à 1000 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa (*les vignettes devront être collées sur le dossier d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet*),
- une enveloppe timbrée à 230 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*si vous ne souhaitez pas recevoir votre convocation par mail*),
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- un curriculum Vitae,
- Etat détaillé des services publics accomplis rempli, daté et cachet de l'employeur,
- Un dossier RAEP en 5 exemplaires (*guide à la constitution du dossier en PJ*)

- **Si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un aménagement prévu par la réglementation en matière de concours, vous devez fournir :**
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
 - le certificat médical ci-joint à faire compléter et signer par un médecin ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat

MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

➤ pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- de majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite



CERTIFICAT MEDICAL

(à compléter et à signer par un médecin si vous êtes en situation de handicap et si vous souhaitez un aménagement d'épreuve)

Je soussigné(e), Docteur _____

Certifie que, le handicap de : Monsieur Madame

Nécessite le(s) aménagement(s) suivant(s) :

➤ pour les épreuves écrites :

- organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

*Date, signature et cachet du
médecin*

FICHE D'INSCRIPTION
CONCOURS INTERNE OUVERT A COMPTER DU 12
AVRIL 2024 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS
DES TECHNICIENS SUPERIEURS DES ETUDES ET DE
L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE
- ANNEE 2024 -

1 vignette à 1000f
à coller ici

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 31 JANVIER 2024 à 16 H 00

RENSEIGNEMENTS

<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme N° CAFAT : ____/____/____/____/____ Nom de naissance : Nom d'usage : Prénom : Né(e) le : Lieu de naissance : <u>Lieu de domicile habituel :</u> n° rue Commune :code postal : ____/____/____/____ <u>Adresse postale :</u> B.P. : ____/____/____/____ code postal : ____/____/____/____ Tél. : ____/____/____/____ ou ____/____/____/____ E-Mail : ____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____	<u>Activité professionnelle :</u> Employeur : Grade actuel : Depuis le : <u>Adresse du service :</u> B.P. :code postal : Tél : Mail : <u>Position à la date de clôture des inscriptions :</u> <input type="checkbox"/> en activité <input type="checkbox"/> congé longue durée ou longue maladie <input type="checkbox"/> autres (à préciser) :
<u>Centre d'examen :</u> NOUMEA	
Souhaitez-vous recevoir votre convocation par mail : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Epreuve écrite optionnelle : (1 seul choix possible)	
<input type="radio"/> Mathématiques/physique <input type="radio"/> Sciences de l'ingénieur <input type="radio"/> Numérique et sciences informatiques / physique	
Epreuve écrite facultative :	
<input type="radio"/> Connaissances aéronautiques <input type="radio"/> Aucune	
Et es-vous en situation de handicap : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si vous avez coché oui, avez-vous besoin d'un aménagement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (certificat médical à joindre si demande d'aménagement)	
Je reconnais avoir été averti : - qu'en cas de réussite au concours, ma nomination ne pourra être prononcée que si je remplis les conditions statutaires exigées pour me présenter à ce concours - que toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours	<i>Signature du candidat</i>

RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE
concours interne ouvert à compter du 12 avril 2024 - TSEEC – Aviation Civile de la Nouvelle-Calédonie

NOM - PRENOM :

EMPLOYEUR :

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non réception de cette convocation 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec la D.R.H.F.P.N.C - Tél. : 25.62.51 - section concours.

Visa de la DRHFPNC

**EPREUVES DU CONCOURS INTERNE
D'ACCES AU CORPS DES TECHNICIENS SUPERIEURS DES ETUDES ET
DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE**

	Coefficient	Durées
I - Admissibilité :		
1° Epreuves écrites obligatoires :		
- Français	3	3H
- Anglais (*)	2	2H
2° Epreuves écrites obligatoires optionnelles :		
- soit mathématiques / physiques (*)	4	3H
- soit sciences de l'ingénieur (*)	4	3H
- soit Numérique et sciences informatiques / physique (*)	4	3H
3° Epreuve écrite facultative :		
- Connaissance aéronautiques (*)	2	1H

II- Admission :

1° Epreuves orales obligatoires :		
- entretien avec le jury	4	30 mn Prépa : 30 mn
- anglais	3	15 mn Prépa : 20 mn

(*) épreuves pouvant se présenter sous forme de questionnaires à choix multiples

Pour l'épreuve facultative, seuls sont pris en compte les points excédant la note de 10 sur 20.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves écrites obligatoires et optionnelle d'admissibilité et obtenu une note au moins égale à 8 sur 20 aux épreuves écrites obligatoires et optionnelle.

Nul ne peut être déclaré admis s'il n'a participé à l'ensemble des épreuves orales obligatoires d'admission et obtenu un nombre de points au moins égal à 160 pour les candidats du concours interne, pour l'ensemble des épreuves, ainsi qu'une note au moins égale à 10 sur 20 à l'entretien avec le jury et à l'épreuve orale d'anglais.

ANNEXE

PROGRAMME DU CONCOURS INTERNE DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS DES ÉTUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

I - ÉPREUVES ECRITES OBLIGATOIRES

1. **FRANCAIS** (durée : 3 heures, coefficient : 3)

L'épreuve de composition française doit avant tout permettre d'apprécier les qualités de style du candidat, son aptitude à exposer clairement une question et à rédiger correctement. La présentation matérielle et l'orthographe de la copie influenceront sur la note donnée au candidat.

2. **ANGLAIS** (durée : 2 heures ; coefficient 2)

L'épreuve écrite d'anglais consiste en une série de questions qui permettent de s'assurer que le (ou la) candidat(e) dispose des connaissances nécessaires dans les domaines du vocabulaire et des structures de la langue pour s'exprimer correctement sur des sujets de la vie pratique ou de l'actualité générale.

II - ÉPREUVES ÉCRITES OBLIGATOIRES OPTIONNELLES

Le candidat doit obligatoirement choisir l'une des épreuves énumérées ci-dessous :

1. **MATHEMATIQUES ET PHYSIQUE** (durée : 3 heures, coefficient : 4)

Programme de mathématiques en vigueur de la classe de terminale voie générale enseignement de spécialité mathématiques. Programme de physique en vigueur de la classe de première voie générale enseignement de spécialité physique-chimie.

2. **SCIENCES DE L'INGENIEUR** (durée : 3 heures, coefficient : 4)

Programme en vigueur de la classe de terminale voie générale enseignement de spécialité sciences de l'ingénieur.

3. **NUMERIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES / PHYSIQUE** (durée : 3 heures, coefficient : 4)

Programme de numérique et sciences informatiques en vigueur de la classe de terminale voie générale enseignement de spécialité numérique et sciences de l'informatique. Programme de physique en vigueur de la classe de première voie générale enseignement de spécialité physique-chimie. »

III - ÉPREUVE ÉCRITE FACULTATIVE CONNAISSANCES AERONAUTIQUES (durée : 1 heure, coefficient : 2)

L'épreuve consiste en un sondage des connaissances générales du candidat dans les domaines techniques et le contrôle de la circulation aérienne. L'épreuve ne comportera pas de problèmes complexes mais pourra comporter des calculs simples ou l'application de formules usuelles.

L'épreuve porte sur les matières suivantes :

a) Navigation et radionavigation

- Définitions fondamentales (Nord, routes, caps, etc...).
- Les unités, cartes Mercator et Lambert. Utilisation pratique.
- Le triangle de vitesses. Résolution du triangle des vitesses.
- Problèmes usuels de conversion d'unités.
- Notions sur la mesure de la vitesse et de l'altitude, correction de vitesse, calculs fondamentaux.
- Notions sur les installations et matériels usuels de radionavigation en route et à l'atterrissage, description, utilisation, portées, principe.

Nota : l'utilisation de cartes, rapporteurs et computeurs est incluse dans le programme.

b) Météorologie

- Notions fondamentales sur les masses d'air, les types de nuages, frontologie.
- Pressions, humidité.
- Phénomènes dangereux pour l'aéronautique : givrage, turbulence, orages, brouillards.

c) Contrôle de la circulation aérienne

- Règles de l'air. Services de la circulation aérienne.
- Organisation du contrôle, procédures en vigueur.
- Procédures du contrôle d'aérodrome et d'approche, du contrôle régional.
- Informations aéronautiques, AIP.
- Messages.
- Altimétrie.
- Service d'alerte.

d) Technique aéronautique et aérodynamique

- L'avion : description, les éléments constitutifs, la cellule.
- Les gouvernes : les dispositifs hypersustentateurs.
- Élément d'aérodynamique : Portance, Traînée, Equations du vol, En palier, en montée, en descente. •
- Notions sur les propulseurs : Description, Éléments constitutifs.
- Notions sur les instruments de bord.

ÉPREUVES ORALES OBLIGATOIRES D'ADMISSION

1. **ENTRETIEN AVEC LE JURY** (durée : 30 minutes, préparation : 30 minutes, coefficient : 4)

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, à apprécier ses aptitudes et ses qualités personnelles, ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer l'ensemble des fonctions d'un technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitué par le candidat. Pour cette épreuve, seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté. Pour cela, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'aviation civile.

En vue de cet entretien avec le jury, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet au service chargé de l'organisation du concours à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère chargé de l'environnement ainsi que la grille d'évaluation utilisée par le jury lors de l'entretien.

Le dossier est transmis aux membres du jury par le service organisateur du concours en vue de l'épreuve orale d'admission.

2. **ANGLAIS** (durée : 15 minutes, préparation : 20 minutes, coefficient : 3)

L'épreuve doit permettre de déterminer l'aptitude des candidats à s'exprimer correctement et à comprendre des documents sonores.

L'interrogation du candidat se fonde sur des enregistrements authentiques, en langue anglaise, d'extraits de dialogues ou interviews traitant de sujets d'actualité. Ces extraits sont chacun d'une durée d'environ 2 minutes.

CONCOURS INTERNE POUR L'ACCES AU CORPS DES TECHNICIENS SUPERIEURS DES ETUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE

GUIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE L'ÉPREUVE DE RAEP

I - QU'EST-CE QU'UNE « RAEP » ?

La loi du 21 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique a prévu une épreuve orale de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Par ailleurs, la circulaire DGAFP du 30 mars 2007 précise que : « L'ambition du dispositif de RAEP en matière de promotion, tel qu'il est introduit par les articles 5 et 6 de la loi de modernisation de la fonction publique, est à ce titre d'unifier et d'enrichir les critères de promotion interne des agents en les faisant reposer aussi bien sur l'appréciation de leur valeur professionnelle que sur les acquis de leur expérience professionnelle.

Autrement dit, les choix en matière de promotion interne, qu'il s'agisse de l'avancement de grade ou du changement de corps, pourront désormais explicitement reposer non seulement sur la valeur constatée d'un agent mais également sur la densité, la richesse de son parcours antérieur et les acquis que ce parcours lui a permis de capitaliser. »

Ainsi l'épreuve orale d'admission, d'une durée de trente minutes (préparation 30 minutes), consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, à apprécier ses aptitudes et ses qualités personnelles, ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer l'ensemble des fonctions d'un technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitué par le candidat.

Au cours de cet entretien, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique professionnel, afin de vérifier son sens de l'organisation et de l'anticipation.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté. Pour cela, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'aviation civile .

L'entretien avec le jury vise à :

- reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par le candidat ;
- apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Au cours de l'entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions de l'administration ou de l'établissement dans lequel il est affecté.

II – RUBRIQUES CONSTITUANT LE DOSSIER RAEP

Le dossier RAEP est constitué de cinq rubriques :

- Retracer votre cursus professionnel en décrivant de façon synthétique les emplois que vous avez occupés,
- Décrire en quelques mots les formations professionnelles que vous jugez importantes pour votre compétence professionnelle,
- Caractériser les éléments qui constituent selon vous les acquis de votre expérience professionnelle et vos atouts au regard des connaissances, compétences et aptitudes recherchées,
- Faire l'analyse d'une expérience professionnelle marquante récente,
- Expliquer vos motivations pour vous présenter au concours interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

III – AIDE A LA REDACTION DES DIFFERENTES RUBRIQUES

A – Retracer votre cursus professionnel en décrivant de façon synthétique les emplois que vous avez occupés.

Dans cet exposé, vous présenterez vos fonctions antérieures et vos fonctions actuelles. Vous pourrez vous appuyer sur vos fiches de postes, vos entretiens professionnels mais aussi sur le répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME).

Vous pourrez indiquer, outre les différents emplois que vous avez exercés au cours de votre carrière, les fonctions bénévoles ainsi que toute autre activité que vous souhaitez porter à la connaissance du jury (participation à des groupes de travail, à des instances représentatives, tutorat, volontariats...) en faisant ressortir pour chaque emploi ou activité, votre niveau de responsabilité.

Faites preuve d'esprit de synthèse et n'hésitez pas à utiliser l'espace « Commentaires supplémentaires éventuels » si vous le souhaitez.

Ce chapitre est limité à deux pages maximum.

B – Décrire en quelques mots les formations professionnelles que vous jugez importantes pour votre compétence professionnelle.

Vous décrierez les actions de formation en lien avec vos compétences. Ne mentionnez pas toutes les actions de formation suivies mais celles que vous jugez les plus importantes ou pertinentes parce qu'elles vous ont permis, par exemple, d'acquérir de nouvelles compétences ou conforter celles acquises au jour le jour.

Faites preuve d'esprit de synthèse et n'hésitez pas à utiliser l'espace « Commentaires supplémentaires éventuels » si vous le souhaitez.

Ce chapitre est limité à une page maximum.

C – Caractériser les éléments qui constituent selon vous les acquis de votre expérience professionnelle et vos atouts au regard des connaissances, compétences et aptitudes recherchées.

Pour rédiger ce paragraphe, vous devez analyser votre parcours professionnel et mettre en valeur la qualité de vos expériences professionnelles, le champ et la qualité de vos compétences, ainsi que vos qualités personnelles.

Avant de vous lancer dans la rédaction de cette rubrique, vous devez réfléchir à votre parcours professionnel. Quelques pistes de réflexion :

- La nature des structures dans lesquelles vous avez évoluées,
- Les métiers que vous avez exercés,
- Vos divers positionnements dans l'organisation, votre rôle, les éléments de contexte de votre activité,

- Quels ont été vos apports dans les différentes activités exercées ?
- ...

Ce chapitre est limité à une page maximum.

D – Faire l'analyse d'une expérience professionnelle marquante récente.

Ce chapitre décrit de façon exhaustive l'expérience professionnelle marquante choisie au chapitre D. Vous devez expliquer les raisons de votre choix et préciser le contexte de cette expérience. Pour ce faire, il est utile de se poser quelques questions qui permettront de mieux décrire ce parcours.

- Quelle a été l'amorce de cette expérience ?
- Avez-vous travaillé seul ou en équipe (description de votre rôle) ?
- Quelles ont été les fonctions exercées, les procédures mises en place (pérennes ou temporaires) ?
- Avez-vous rencontré des contraintes, des difficultés ?
- Quels ont été les impacts des actions entreprises (dans le service ou plus) ?
- Quels étaient les résultats attendus/obtenus ?
- Quels bénéfices avez-vous tirés de cette expérience ? Y en a-t-il eu pour le service (ou plus) ?
- Y a-t-il eu des suite(s) données à votre action ?
- ...

Les réponses à ces questions (non exhaustives) aideront le jury à analyser au mieux les missions que vous avez exercées ainsi que les compétences que vous avez acquises au cours de cette expérience.

- Avec les informations que vous lui aurez transmises, le jury doit être à même d'évaluer votre professionnalisme et voir que vous êtes capable d'assumer des missions d'un technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Cette description est limitée à deux pages maximum.

E – Expliquer vos motivations pour vous présenter à l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

- Vous décrierez vos motivations pour accéder au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, en indiquant en quoi votre parcours professionnel vous amène à aspirer à ce changement de corps ainsi que la représentation que vous vous faites des fonctions auxquelles vous pourrez avoir accès (ouverture à des postes de plus forte technicité ou d'expertise ou d'encadrement...).

Vous décrierez donc vos aspirations professionnelles immédiates ainsi que, le cas échéant, votre projet professionnel à plus long terme.

Cette description est limitée à une page maximum.

ETAT DES SERVICES PUBLICS ACCOMPLIS

CONCOURS INTERNE DE TECHNICIENS SUPERIEURS DES ETUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE

Année 2024

IMPORTANT : *La production de ce document est OBLIGATOIRE pour tous les candidats.
Il doit être établi et signé par le bureau du personnel dont dépend le candidat.*

Identification du candidat: (1) M. Mme

Nom de naissance :

Nom d'usage ou d'épouse :

Prénoms :

Né(e) le : à :

Adresse administrative actuelle (complète et précise) :

Titre exact (sans abréviation) :

Adresse :

Situation du candidat à la date du 1^{er} janvier 2024 :

L'intéressé(e) est (1) :

- Fonctionnaire ou agent de la fonction publique de l'Etat
- Fonctionnaire ou agent de la fonction publique territoriale
- Agent d'un établissement public
- Militaire
- Autre (Précisez :)

En qualité de (1) :

- Titulaire
- Stagiaire
- Contractuel
- Vacataire

Dans la position suivante (1) :

- En activité
- En détachement
- En congé parental
- En disponibilité ou congé sans traitement
- Autre (précisez :)

Etat des services militaires (1):

- Journée citoyenne
- Exempté
- Effectué du au

(1) Cochez la case utile

Déroulement de carrière depuis l'entrée dans la fonction publique (en commençant par la période la plus récente) :

PERIODES		EMPLOYEUR ET SERVICE D'AFFECTATION (2)	CORPS OU EMPLOI (2)	QUALITE (3)	TEMPS - Complet - Partiel (4) - Vacances (5)	DUREE		
DU (jj/mm/aaaa)	AU (jj/mm/aaaa)					An	Mois	Jours
<u>TOTAL au 1^{er} janvier 2024</u>								

(2) Merci de ne pas utiliser de signe ou d'abréviation
(3) Qualité : stagiaire, titulaire, contractuel, vacataire...
(4) En cas de temps partiel, préciser la quotité de traitement
(5) En cas de vacances, préciser le nombre d'heures mensuelles

Interruption de service : (Mettre NEANT dans la case « Observation » s'il n'y a pas eu d'interruption)

PERIODES		INTITULE DE LA PERIODE (3)	DUREE			Observations
DU (jj/mm/aaaa)	AU (jj/mm/aaaa)		AN	MOIS	JOURS	

(3)Type de disponibilité, congé parental, congé sans traitement,....

FAIT A :	
LE :	
PAR :	
SIGNATURE :	CACHET (OBLIGATOIRE)

Ce cadre est à remplir manuellement.

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS :

**CET ETAT DE SERVICE EST INDISPENSABLE A LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER.
VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT LE TRANSMETTRE **A VOTRE SERVICE DU PERSONNEL**. CE DERNIER LE
COMPLETERA, L'IMPRIMERA ET **VOUS LE REMETTRA UNE FOIS SIGNE**.**